

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 6 décembre 1974

La séance est ouverte à 11 heures.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### L'ENVIRONNEMENT

DEMANDE DE DÉPÔT DE LA DOCUMENTATION RELATIVE AUX DÉGÂTS ÉCOLOGIQUES PROBABLES RELIÉS AU PROJET SYNCRUDE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité de l'article 43 du Règlement pour demander à la Chambre la permission de présenter une motion urgente et d'une pressante nécessité. On a rendu publique en Alberta ce matin la lettre adressée par le ministre fédéral de l'Environnement (M<sup>me</sup> Sauvé) au gouvernement albertain; le ministre y déclare que le projet des sables bitumineux de la société Syncrude causera, il y a tout lieu de le croire, des dommages importants au milieu écologique. Je propose donc, avec l'appui du député de Brant (M. Blackburn):

Que le ministre de l'Environnement dépose sur le bureau de la Chambre toute la correspondance, les études écologiques pertinentes portant sur les répercussions écologiques du projet de la société Syncrude.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion. Comme elle est présentée en vertu de l'article 43 du Règlement, elle ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** La motion ne peut pas être mise en délibération, car il n'y a pas unanimité.

● (1110)

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### QUESTIONS OUVRIÈRES

LES ACCUSATIONS À L'ENDROIT DU SIM—LES PLAINTES PORTÉES CONTRE LE SYNDICAT ET LA REMISE D'UNE CONTRIBUTION ÉLECTORALE PAR LE MINISTRE DU TRAVAIL

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais interroger le ministre du Travail au sujet de sa déclaration selon laquelle il aurait retourné au Syndicat international des marins la contribution que celui-ci avait versée à sa campagne électorale parce que—j'espère que je cite bien ses propres paroles—il avait une vague idée que ce syndicat faisait l'objet d'une controverse. Nous dirait-il si, lorsqu'il dit «faisait l'objet d'une controverse», il songe notamment aux accusations de

violence et d'intimidation dont son prédécesseur avait été saisi en 1972 et dont il fut question hier à la Chambre?

**L'hon. John C. Munro (ministre du Travail):** Ce n'était pas du tout en rapport avec ces accusations. C'était relativement à des efforts de médiation dans un différend sur les Grands Lacs au cours de l'été, bien que le Syndicat international des marins n'ait pas été lui-même directement impliqué dans ce différend. Je me suis aperçu que des luttes intestines divisaient le syndicat—je m'en étais aperçu en fait depuis un bon moment. Il était question de procédures judiciaires, d'élections contestées et le reste. Je savais que la direction du syndicat était l'enjeu de luttes intestines.

**M. Stanfield:** Le ministre a déclaré hier que ses hauts fonctionnaires avaient porté à sa connaissance des plaintes soumises à son prédécesseur en 1972 et qu'accompagnaient des attestations. Veut-il dire maintenant qu'il n'était absolument pas au courant de ces plaintes au moment où il a retourné les contributions à sa campagne?

**M. Munro (Hamilton-Est):** Ce n'est pas ce que je veux dire. C'est au cours de l'été que j'ai appris qu'avant d'être nommé ministre, une ou plusieurs plaintes avaient été logées contre le Syndicat international des marins. Depuis que l'honorable député m'a interrogé hier, j'ai vérifié qu'il s'agissait apparemment d'une plainte confirmée par un certain nombre d'attestations. Quelqu'un s'était plaint d'avoir été battu. Voilà ce à quoi je songeais lorsque j'ai dit que, de l'avis de mes hauts fonctionnaires, il valait mieux soumettre la plainte à la police avant de la déférer au comité de surveillance du CTC. Il y a eu une plainte, des mesures ont été prises il y a un certain temps, mais l'affaire n'a pas eu de suite et j'ai cru que les dispositions prises par les fonctionnaires de mon ministère étaient appropriées. Je ne pensais donc pas à cette affaire à l'époque. Je ne peux pas dire au chef de l'opposition à quel moment précis ce renseignement m'a été communiqué, mais c'est durant l'été ou à l'automne.

**M. Stanfield:** D'après ce que dit le ministre, je crois comprendre que ses fonctionnaires l'auraient renseigné avant que la décision ne soit prise de renvoyer le chèque.

**M. Munro (Hamilton-Est):** Puis-je éclaircir la situation? Je croyais que cela s'était produit il y a longtemps; des mesures appropriées avaient été prises, de sorte que rien ne m'a paru inconvenant au sujet du SIM. Je suis arrivé à cette décision, car j'estimais que le syndicat était mêlé à une controverse et on aurait pu dire plus tard que je m'étais compromis en acceptant un don, même si cette accusation était sans fondement. Je l'ai donc renvoyé. Évidemment, à ce point de vue-là, j'aurais pu tout aussi bien ne pas le faire, car on cherche encore à m'attribuer des motifs malhonnêtes.